

TOUT VA MIEUX

Numéro 67 – 02/2019 Périodique à périodicité Variable du Syndicat SUD TRAVAIL AFFAIRES SOCIALES



L'éd'hiver

Un TVM post-élection, quelle bonne idée ! Un TVM c'est aussi bon qu'une raclette par moins 4°C. Dans ce numéro, il sera question de notre ministre, de son agenda, des autres syndicats notamment en période électorale, des copains et copines de province, de nos amours avec les chef.fes pour la saint Valentin, de culture, y'aura même des jeux !

On vous aime ! (Cœur avec les doigts !) La rédac'

A l'agenda de la Ministre

Cette semaine de fin janvier, notre chère et richissime ministre a travaillé avec les riches et a encore fait fructifier son portefeuille, agrandi son carnet d'adresses.

Elle n'a pas vu un gilet jaune, pas vu un chômeur, pas un sdf, pas un salarié, pas un fonctionnaire, pas un syndicaliste. De l'Elysée, à Versailles, puis à Davos et Matignon, elle a été chez les Grands pour lutter certainement contre le chômage et faire progresser le pouvoir d'achat.

Par contre elle favorise grandement la pollution d'avion en Jet (quel bilan carbone ?) mais c'est bien connu la pollution c'est bon pour la croissance et donc bon pour l'emploi.

Lundi 21 janvier 2019

Après-Midi Participation à la deuxième édition du Sommet « Choose France ! », consacré à l'attractivité économique de la France et de ses territoires, présidée par Emmanuel MACRON, Président de la République

13h Déjeuner présidé par le Premier ministre avec les chefs d'entreprises

15h Conférence « France : Economic and social transformation »

15h30 Rencontres bilatérales avec des dirigeants économiques

20h Dîner présidé par le président de la République avec les chefs d'entreprise Château de Versailles

Mardi 22 janvier

Décidément, on entend beaucoup parler de LA POSTE ces derniers mois au ministère du Travail, et comme souvent depuis l'abandon de ce service public au privé, ce n'est pas en bien. En effet, l'entreprise (puisqu'il faut désormais l'appeler ainsi depuis 2010) est devenue indissociable d'un mode de management désastreux en matière de risques psychosociaux, et concentre un nombre important de procédures des services de l'inspection du travail. Ceci dit, cela n'a pas empêché son ancien Directeur des Ressources Humaines de la POSTE, M. Pascal BERNARD, d'être nommé aux fonctions de DRH au sein des ministères sociaux !... Heureusement qu'il n'a pas été nommé DGT, sinon on aurait pu avoir de sérieux doutes sur la neutralité de la haute administration à propos de l'affaire qui suit, et qui concerne (encore !) LA POSTE. D'ailleurs, gageons qu'en bonne intelligence et pour prévenir tout soupçon de

Matin Participation à la signature d'un nouveau traité de coopération et d'intégration franco-allemand, par Emmanuel MACRON, Président de la République française et Angela MERKEL, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Aix-la-Chapelle – Allemagne

16h45 Questions au Gouvernement, Sénat

18h00 Entretien avec Édouard PHILIPPE, Premier ministre Hôtel de Matignon

Mercredi 23 janvier

10h00 Conseil des Ministres Palais de l'Elysée

18h00 Déplacement à DAVOS - 49^{ème} édition de la Réunion Annuelle du World Economic Forum Suisse

Jeudi 24 janvier

Suite du Déplacement à DAVOS - 49^{ème} édition de la Réunion Annuelle du World Economic Forum Suisse

Vendredi 25 janvier

12h Cérémonie des vœux de la Direction générale du travail (DGT)

18h Cérémonie des vœux de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Heureusement, pour revenir sur terre et renouer avec la réalité sociale, arrive enfin le week-end durant lequel notre ministre millionnaire trouvera du temps pour gérer son patrimoine composé notamment d'actions et de stock-options...

Bougez avec la Poste...

conflit d'intérêt MM. STRUILLOU et BERNARD ont su esquiver le sujet à chaque fois qu'entre collègues de travail, ils ont eu l'occasion de se rencontrer... Ils n'ont ainsi certainement pas parlé du sujet suivant, qui, pour notre part, nous a été confié par le syndicat SUD PTT.

Dans différentes régions, plusieurs agents de contrôle ont lancé des procédures de sanctions administratives contre LA POSTE pour l'infraction d'absence de décompte horaire. Rappelons que dans le cadre du glorieux « Ministère fort », le pouvoir de sanction administrative a été confié aux Direcctes, qui de toute évidence, sont bien embarrassés quand arrive un dossier un tant soit peu sensible.

Ainsi, incapables de se mettre d'accord entre elles, les Direcctes chargées d'instruire plusieurs rapports sur le sujet ont

demandé à la DGT d'organiser l'« harmonisation » des instructions. Après force courbettes à chaque échelon de la hiérarchie, l'incontournable DGT a tranché tout seul.

Le Directeur Général du Travail a donc choisi en personne le montant des amendes administratives à l'encontre de LA POSTE pour absence de décompte horaire : 500 euros par salarié et une invitation à faire de son mieux à l'avenir, fermez le ban.

QUI NOUS GARDE DU GARDIEN ?

Voilà donc que notre autorité centrale, à travers le gardien des règles déontologiques en personne, s'est autorisée à ne pas montrer l'exemple en faisant la dictée aux Direcctes... Et pour quel résultat ? Des amendes inférieures à la moyenne nationale de 750 euros en la matière.

Ce montant est-il justifié alors que le maximum pourrait être de 2000 euros ? une énorme société anonyme sans difficulté, qui connaît son obligation (plusieurs PV sur le sujet), qui en profite pour imposer des dépassements d'horaires maintes fois dénoncés par les syndicats de l'entreprise dans le cadre de perpétuelles réduction d'effectifs.

Rappelons-nous que la bienveillance de la DGT à l'égard de LA POSTE n'est pas nouvelle : par une note de service déclarée illégale par le Conseil d'Etat à l'initiative de SUD TRAVAIL, la DGT avait demandé à l'inspection du travail de ne pas contrôler LA POSTE au moment de sa privatisation en 2010.

La sanction administrative est déjà un cadeau en soi : pas de casier judiciaire, impossibilité de se porter partie civile... En ne les rendant pas publiques, la DGT empêche de faire connaître l'action de l'inspection du travail et de servir d'exemple aux autres employeurs.

Nous réclamons que les sanctions administratives changent pour qu'elles soient publiquement diffusées !



Monsieur Brun voit Rouge

Ou comment d'une anodine bilatérale direction/OS, la DRH du ministère du travail en arrive à banaliser les crimes des nazis.

SUD Travail a l'habitude d'être traîné dans la boue par les différentes directions de ce ministère. C'est même, parfois, la rançon de la gloire, celle d'être le porte-parole des aspirations et revendications des collègues, surtout celles que nos chefs n'aiment pas entendre. En général, et peut être est-ce à tort, cela nous laisse plutôt indifférent.

Il est vrai qu'avec les années et les agressions quotidiennes subies que ce soit en tant qu'agent ou en tant que syndicaliste, nous avons le cuir plutôt solide. Toutefois, et c'est à ça que l'on reconnaît notre direction, elle ose tout, l'ignoble compris.

Ainsi, alors que M. BRUN, adjoint au DRH, avait daigné, du haut de sa magnificence, nous octroyer un rdv de quelques minutes sur demande du nouveau DRH, à nous, misérables syndicalistes, afin d'évoquer les difficultés rencontrées par des collègues victimes de discriminations syndicales, et alors que nous demandions des précisions sur le cadre de l'entretien qui nous était accordé, M. BRUN nous répond : « *cela ne vous regarde pas, j'ai l'impression de passer un interrogatoire et d'être devant la gestapo* ».

Au ministère de travail, en 2019, des syndicalistes qui défendent des collègues, de notre point de vue malmenés par leur hiérarchie et en situation de souffrance sont comparables à la gestapo.

La gestapo, police secrète d'État (en allemand : Geheime StaatsPolizei) était, initialement chargée, lorsque les nazis accèdent au pouvoir, en 1933, de lutter contre ce

que le régime nazi considèrent comme ses ennemis, notamment, à partir de leur interdiction, les militants des partis de gauche (particulièrement les communistes allemands et l'organisation clandestine qu'ils créeront) dans un premier temps, avant l'interdiction des autres partis, les militants des organisations syndicales puis tous ceux qui individuellement ou collectivement tenteront de résister aux nazis (comme Sophie et Hans Scholl, qui seront décapités) ou ceux qui ne respecteront pas certaines lois nazies (notamment relatives à l'interdiction des mariages mixtes, c'est à dire, selon la terminologie nazie entre aryens et juifs).

La première action d'ampleur de la Gestapo, avant sa création officielle, a été la première vague d'arrestation d'opposants (après l'incendie du Reichstag) dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars 1933. La Gestapo agit sans restriction et sans responsabilité, pratique l'arrestation secrète et la détention à perpétuité, sans accusation, sans preuve, sans audience. Aucune juridiction ne pouvait s'y opposer, ni ordonner de remise en liberté.

Progressivement, accompagnant les conquêtes militaires allemandes, la Gestapo traquera, arrêtera, tortura de nombreux résistants à travers l'Europe occupée. L'une de ses composantes, le bureau B4 (Amt B4), dirigé par Adolf Eichmann, fut plus particulièrement en charge de l'extermination des juifs d'Europe.

Elle sera chargée de traquer les réfractaires du STO. Après l'assassinat d'Heydrich, en représailles, la Gestapo (avec l'aide de la SS) fusilleront tous les hommes du village de Lidice et déporteront toutes les femmes et tous les enfants. Le 3 et le 4 novembre 1943, la Gestapo organise une rafle antijuive aboutissant à l'arrestation puis l'assassinat de 43000 personnes.

En France, la coordination efficace de la Police et la Gendarmerie avec la Gestapo entraînera la déportation vers les camps de la mort de près de 80 000 juifs, des dizaines de milliers de résistants traqués et arrêtés par la Gestapo seront arrêtés, torturés (la torture est généralisée lors des interrogatoires de la Gestapo. Jean Moulin mourra des coups que lui aura porté Klaus Barbie, chef de la Gestapo à Lyon), fusillés, déportés.

Au cours de la campagne d'Europe de l'Est, la Gestapo appuiera avec la SS, les Einsatzgruppen, responsables de la « Shoah par balles »

Lors du procès de Nuremberg, elle sera condamnée, en tant qu'organisation pour l'ensemble de ces crimes.

Voilà donc à quoi, M. Brun nous compare. Ces propos, au-delà de l'offense envers nos militants et notre organisation, est, de plus, d'un profond irrespect pour l'ensemble des victimes, la plupart mortes dans des conditions atroces, de la Gestapo.

Enfin, et M. BRUN, en s'auto-proclamant victime de la Gestapo s'arroge un prestige, qu'il a la chance de ne pas avoir, vivant libre de ses actes et de ses pensées en France en 2019 grâce aux sacrifices de millions d'hommes et de femmes, dont parmi eux, modestement mais sûrement des syndicalistes.

Syndicat de classe Syndicat pas classe ! (Mauvais jeu de mot mais on a pas trouvé mieux)

Ne nous voilons pas la face, le TVM est lu jusqu'aux plus hautes sphères du ministère et des personnalités notables le parcourent assidument ! Nous en voulons pour preuve que la CFDT Paris a fait parvenir ce message aux RUCS parisiens (et rien qu'aux RUCS) début décembre, qui plus est en orange ! (tout le monde sait que le orange bah c'est orange !)

Cher(e)s collègues,

La dernière « prose » de SUD TRAVAIL (le TVM) est une attaque en règle contre les RUCS.

(Alors là c'est faux, on parlait de plein d'autres trucs, il a dû rater la rubrique mode et la sélection télé).

Profitant de toutes les opportunités, même les plus sordides, pour décrédibiliser les RUCS, SUD TRAVAIL se lance dans une diatribe des plus violentes :

« Bulshit job » (travail de merde), « socialement inutile », « DUC.. ».. Ce sont les quelques mots choisis par SUD pour parler des RUC. Et leur torchon, se repend de la sorte sur pas moins de 4 pages concernant les RUC..

Félicitons l'auteur d'avoir pensé à traduire l'expression en anglais (avec une faute, il y a deux L à bullshit, c'est pas grave mais n'y reviens pas. Et puis repend, c'est faux, en français c'est répand, du verbe répandre. Sinon, y'a bien « repent », mais pas de repentir pour nous sur ces articles. En fait, « repend », en bon français, c'est se pendre à nouveau...). Sinon, nous maintenons, c'est un bullshit

job. Quant à DUC, c'est l'acronyme de Directeur d'Unité de Contrôle : où est l'insulte ?

Voyez par vous-mêmes quelques morceaux choisis : « Quand deux RUCS en mal d'émotions fortes se paient une équipée sauvage sur un site détaché, l'administration ne bronche presque pas. Et les agents visés ? Tant pis pour eux.. »

Ah ben là, effectivement, c'est scandaleux ! Deux RUCS font une descente sur un site détaché, cassent des objets et des plantes, volent de l'argent et empoisonnent de la nourriture, et du côté des sanctions c'est peanuts, nada, nibe, walou ! (voir dans le dernier TVM l'article « Du grabuge à Malakoff City »). En fait, nous ne déconsidérons pas ces deux RUCS : ils s'en chargent très bien tous seuls...

« QUAND LA REALITE DEPASSE LA FICTION... Pendant l'été, attention à la surchauffe ! Certains RUC (avant de se reprendre !), pour répondre à la préfecture, font des demandes hallucinantes aux agents de contrôle... »

Là encore, cet échange est authentique. Du coup, nous maintenons, les RUCS de ce type n'ont pas besoin de nous pour se déconsidérer.

« But de l'opération ? « rendre plus attractif le poste de DUC – pardon, de RUC. Comme si la promesse de devenir très vite directeur adjoint avec le salaire et

les primes qui vont avec ne suffisait pas. Plutôt que de réfléchir aux motifs pour lesquels bien peu d'inspecteurs veulent accepter d'occuper ce bullshit job.. »

Effectivement, avec une prime de Noël conséquente, l'ami Jojo a fait un bien joli cadeau aux RUCS, sans prendre en compte la manière de servir qu'on oppose aux autres agents. Et est-ce que tous les postes de RUCS sont pourvus ? Ben non. Parce que ces postes ne sont pas conçus pour être intéressants mais pour tenter de cliquer les agents. Et rappelons que les effectifs ont été pris sur ceux des sections, aboutissant à la ridicule situation actuelle de dizaines de sections vacantes et des intérimaires lourds pour les collègues.

Ces propos sont intolérables, ils propagent la haine et n'ont pour but que de cliver, monter les agents contre la hiérarchie intermédiaire, qui pourtant partage leur quotidien.

Ces propos sont des constats : le ministère a créé un échelon hiérarchique sans encadrement réel qui a abouti à alourdir la charge de travail des agents de contrôle et à confier des responsabilités d'encadrement à un certain nombre d'entre eux, dont certains sont des chefaillons dangereux. Certains collègues ont la « chance » d'avoir des RUCS qui sont des appuis, des ressources... mais, pour citer Michel Audiard « Il y'a aussi des poissons volants mais qui ne constituent pas la majorité du genre. »

Cher(e)s collègues, nous refusons

ce discours et nous le dénoncerons auprès des auteurs et de l'administration qui par sa faiblesse laisse faire.

On attend toujours la dénonciation auprès de la rédaction du TVM ou de SUD TAS. Mais bon, ça ne fait que deux mois, il est peut-être en train de consulter son Bescherelle...

Face à de telles positions anti- RUC vous NE pouvez PAS accorder votre voix à cette organisation syndicale, ni même à ses alliés (CGT, SNU, FO).

La CFDT est la seule organisation syndicale à pouvoir faire barrage à ce discours et être à vos côtés.

Alors, aucune hésitation, pour votre défense, contre la haine et la violence :

VOTEZ CFDT !

AAAAAAHHHHH, ça y est ! C'était un mail électoral ! Et qui confirme donc bien que la CFDT (en tout cas sa direction) se considère comme le syndicat de l'encadrement.

Dommage pour ceux qui ont voté

pour ce syndicat de classe sans se renseigner...Eh oui, un mail qui explique aux RUCS qu'il faut voter pour la CFDT pour faire barrage aux odieux syndicalistes de SUD qui sont méchants et mangent sûrement des bébés, il fallait y penser.

Nous passons le bonjour au passage à la CGT, le SNU et FO qui n'ont rien demandé mais se trouvent cités dans le mail. Et nous précisons qu'à l'UD de Paris où travaille l'auteur du mail, c'est SUD qui est arrivé en tête des deux scrutins.

BREVES

UN POGNON DE DINGUE

Dans le budget 2016, nous avons trouvé une ligne sur wikité page 189

Pour 2013 à 2016 : 13.6 millions d'euros de coût de ce merveilleux outil de performance et d'excellence, soit pour 2000 agents de contrôle, 6800 euros.

Pour 2013 seulement : 4.6 millions d'euros soit 2300 euros par agent

Nous pensons que ce wikité coûte un pognon de dingue.

Et c'est pourquoi nous avons demandé à notre cher DGT les appels d'offre, tous les devis, les bons de commande, tous les contrats, toutes les conventions avec leurs annexes et avenants, toutes les factures, tous les échanges de courriers, tous les documents budgétaires et comptables concernant l'entreprise BPI pour les années 2013 à 2018 inclus.

Nous vous tiendrons bien entendu au courant.

L'INSTANT CULTURE :

Coup de cœur sportif de Philippe et Nelson :

Sans hésiter, mon cher Philippe ! Le dernier power point sur la réforme de l'état présenté lors du CTM est un condensé de figure de style. Un triple lutz suivi d'un double axel, le tout en costume à paillette ! Un patineur à suivre.

Coup de cœur musical de Patrick Manigance

La lettre aux français de Emmanuel M... un solo de flute digne des plus belles années du rock

AU MERCATO DU MINISTERE

On a trouvé une remplaçante à Struillou : une certaine Anne Florence Canton ; elle devrait plaire à Muriel Pénicaud

Elle est directrice elle aussi d'un corps de contrôle, celui des douanes. Et en plus, elle fait une publicité indécente pour une entreprise privée. [Par ici...](#)

PUBLI-INFO OU PERLE DE NOTRE

ADMINISTRATION (ON VOUS LAISSE JUGE) ?

Extrait d'une offre de formation du ministère à destination des encadrants :

"De l'autorité au leadership : comment devenir un animateur d'équipe ?"

Public cible : Encadrants

Par une approche originale, venez échanger avec vos pairs sur les questions liées au thème "leadership et autorité" :

- le changement de paradigme à l'œuvre dans le management,
- les nouvelles attentes des agents, notamment des plus jeunes,
- le(s) rôle(s) attendu(s) de la part des encadrants, notamment dans un contexte de changement.

Nous on a cru à une formation BAFA ... et d'ailleurs on serait preneurs de la méthode originale !



Retour sur le Saint Valentin

L'amour est tout ce qui nous reste

L'amour, c'est beau, c'est gai, c'est triste. Et notre ministère est plein d'amour... Amour pour les agents d'abord, puisqu'afin de les dégager de toute contingence matérielle, comme l'ensemble de la fonction publique, on les fait vivre d'amour et d'eau fraîche en maintenant le gel du point d'indice, en limitant le nombre de ceux qui sont promus, bref, en les dégagant des contingences

matérielles. La limitation des courriers recommandés, l'impression en noir et blanc sont aussi des tentatives pour leur permettre de vivre sereinement cet amour en se concentrant sur lui : quand on aime, on n'a pas besoin du superflu.

Amour pour les usagers aussi, amour partagé puisqu'on est obligé de leur donner des rendez-vous en limitant leur nombre pour se dégager de leur passion violente. De même, la limitation du nombre de contrôles sur la demande d'usagers ne vise qu'à se dégager de cette passion consumante.



Amour pour les services support, en réduisant leurs effectifs de telle façon qu'ils ne puissent plus mener à bien leurs missions correctement, on leur permet à eux aussi de revenir à l'essentiel.

Amour pour les catégories C que le ministère met tant de force à bloquer dans leur avancement pour les garder près de lui.

Amour pour les services de l'emploi, sur lesquels on aime communiquer sans leur donner de moyens suffisants et qu'on envoie, parfois, pour leur bonheur à la région.

Amour pour le développement économique et amour pour les contrôleurs, car l'amour mène parfois aux pires

extrémités, et que du coup le ministère préfère tuer l'être aimé. Un simple crime passionnel. C'est aussi par amour que notre hiérarchie veut empêcher l'argent de nous corrompre en le gardant pour elle (jusqu'à 45 000 euros de primes annuelles pour une Directe!).

Y'a quand même des fois où on se demande si le ministère du travail ne pratique pas l'amour vache. Ce penchant pour les pratiques SM commence un peu à se voir...

Mais si Cheffe, on t'aime !!! Les gens sont mauvais et méchants...



hauts de seine, estimée à 1,3 millions d'euros, et d'une résidence secondaire de 340 00 euros dans la Somme. Mais comme il est d'usage dans les grandes fortunes, la plus grosse partie de son patrimoine, est constituée de valeurs mobilières : actions, obligations, contrats d'assurance-vie. Gageons que celle qui, après Mme El Khomri, a détricoté le droit du travail en défaveur des salariés a apprécié la suppression de l'impôt de

Dans le monde diplomatique de janvier, les sociologies Pincon et Pincon Charlot page 7 ont osé écrire : « Mme Muriel Pénicaud, Ministre du travail, a déclaré la patrimoine le plus élevé (des ministres) avec plus de 7,5 millions d'euros. Elle est propriétaire d'une maison dans les

solidarité sur la fortune sur ce type de patrimoine une des toutes premières mesures de M.Macron, dont le coût, rappelons-le est estimé à 4,6 milliards d'euros par an pour les finances publiques.

.../... L'appartenance de classe ne se définit pas par la seule richesse économique. Outre les biens, il y a les liens. Les femmes et les hommes qui disposent aujourd'hui du pouvoir politique, bien loin de l'ancienne figure des « serviteurs de l'État », entretiennent des relations étroites avec une myriade d'intérêts privés dont ils sont trop souvent les obligés

.../... Mme Pénicaud exerçait auparavant les fonctions de directrice des ressources humaines chez Danone. Quant à son directeur de cabinet chargé du social, M. Antoine Foucher, il officiait auparavant comme directeur général adjoint du MEDEF »

Si vous connaissez quelqu'un au ministère du travail plus riche qu'elle, merci d'envoyer un mail à syndicat.sud-tas@travail.gouv.fr

Xavier NIEL futur PDG(T) de la start up Ministère du Travail ?



inspecteur-élèves du travail. Une partie d'entre eux, dans le cadre de leur « formation » est invitée à contribuer au projet « [matrice 42](#) », issu de « 42 », l'école créée et financée par Xavier Niel, patron de FREE. Ce projet est défini par son site comme un programme de production, qui ne se contente pas d'imaginer des idées, mais les transforme en de réelles solutions économiquement

En tout cas, il a bien compris comment se servir de la main d'œuvre corvéable que sont les

viables. Et là c'est le drââââme !!!! En réalité, il s'agit d'un projet à visée mercantile, parrainé par les plus grands éditeurs que la littérature juridique compte à savoir DALLOZ et les EDITIONS LEGISLATIVES.

En notre qualité de syndicat représentant des agents de contrôle de l'inspection du travail, (on a pas dit qu'on était agent de l'inspection du travail) on pourrait penser que y'aurait comme un petit mais alors tout petit problème de conflit d'intérêt entre le très respectable institut national du travail et de la formation professionnelle qui a pour objet, on se le répète mais on veut être bien sûr, de former les agents de notre ministère (titulaires et non titulaires) des professionnels chargé de [con]-troller¹ l'application de la législation du travail dans les entreprises et un consortium d'entreprises

¹ Troller : Action de volontairement poster des contenus ou déclarations provocants dans le but d'obtenir des réactions violentes et de mettre un terme à une conversation

privées dont le but non dissimulé est de faire du code du travail un projet (objet) à vocation commerciale.

L'Inspection du travail, en tout cas ses futurs agent.es, participe donc à un projet privé allant à l'encontre des règles d'indépendance et d'impartialité inhérentes à sa fonction, garanties par la Convention 81/129 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

En effet, comment ne pas voir une atteinte à l'impartialité lorsque l'Inspection du travail s'engage dans des partenariats avec des entreprises alors même qu'elle est chargée d'y faire respecter le droit ?

Vous avez 2 Heures...



Brigitte et Xavier ravis du travail (gratuit ?) des IET

Tout va mieux Dans les régions...

RESTRICTION POUR LES UNS - BELLE VIE POUR LES AUTRES



Après le séminaire à destination de l'encadrement de toutes les unités et des services régionaux de la DIRECCTE Pays de Loire fin juin 2018 sur la Côte (Hôtel de prestige

Ker Juliette à PORNICHET), un nouvel épisode s'est déroulé en Vendée où se tenait une soirée CODIR à la mi-janvier 2019. D'autres épisodes ne devraient pas tarder : le séminaire de l'encadrement serait envisagé comme évènement récurrent !!!

Les promotions des chefs (fréquentes en Pays de Loire ces dernières années), la prime d'attractivité des RUCS et les « villégiatures » s'inscrivent dans un contexte où pour la majeure partie des agents, c'est :

- l'austérité en termes de rémunération (une seule évolution de 1,6 % du point d'indice depuis 2010) ;
- les nombreux postes vacants des « agents de base », et qui n'ont pas la chance, eux, de bénéficier d'une prime d'attractivité.

- la mise en œuvre d'une « batonnite » aigüe ; il faut rentrer tout et n'importe quoi dans les systèmes d'enregistrement (WIK'IT, ODR,...) en nous plaçant en totale contradiction avec nos valeurs métier ;

- la mise en concurrence par l'exploitation individuelle des données alors même que les instigateurs de WIK'IT avaient promis une analyse par unité de travail ;
- les menaces de sanction voilées ou directes ;
- la culpabilisation ; avec – à titre d'exemples - les poncifs suivants :

- « si vous ne remplissez pas les données statistiques, on ne pourra valoriser votre travail et vous disparaîtrez »,
- « si la PSI pose problème c'est parce que l'Inspection ne fait pas assez de contrôles »,
- « si vous ne faites pas les plans d'actions c'est que vous êtes POUR le maintien des inégalités femmes/hommes »

- les restrictions de moyens matériels : il faut diminuer les coûts d'impression et ne plus imprimer en couleur (logigrammes, photos des procédures, ...), ne plus envoyer de courrier qu'au tarif lettre, ne plus toujours envoyer en LRAR même si le texte l'impose...

Les moyens humains et matériels doivent être prioritairement axés sur les missions de terrain et le service public ; les économies réalisées sur les dépenses annexes comme les séminaires dans des hôtels de luxe !

FACE AU MALAISE, UNE SEULE REPOSE : LE BATON



Chef du pôle T s'appêtant à soutenir les agents avec respect.

Tout va de mieux en mieux à la DIRECCTE Pays de Loire. Les collègues des services de renseignement, en plus de leur travail habituel de réception des usagers, sont sommés d'alimenter exhaustivement leur logiciel de reporting, l'ODR. Au surplus, ils doivent aussi approvisionner la base de données du futur « code du

travail numérique ». Gros malaise ! En effet, ce projet pourrait bien à terme menacer leur propre existence. On cherche encore l'utilité pour les usagers de ces deux dernières tâches. En revanche, nos hiérarques sauront évidemment tirer un profit personnel de celles-ci. Dans une lettre ouverte adressée en décembre au chef du pôle T, des agents de la région ont fait part de leur écoèrement. Seule réponse notable de notre hiérarchie à ce stade : des menaces de sanctions à peine voilées à l'encontre des récalcitrants à « bien remplir » l'ODR et le code du travail numérique.

Autre service, mais même situation : au Mans, les agents de contrôle de l'inspection ont alerté en novembre par le biais de leurs syndicats sur la situation de souffrance vécue par les agents. Alors que l'administration ne pourvoit pas les postes vacants (la moitié des postes de cette UD le seront en 2019) et ne prévoit pas de prime d'attractivité comme celle mise en oeuvre pour les postes de RUC, elle exige des agents la même implication, le même travail que si tel était le cas. Fin décembre, lors d'une réunion de service, alors que les agents ont choisi le silence dans un premier temps, l'administration a répondu sous la seule forme de menaces de convocation à des entretiens individuels. Tout cela asséné dans la colère par le chef du pôle T, et en décidant unilatéralement -à l'encontre de la position des agents et du RUD- de mettre fin à la réunion, au bout de 15 minutes.

Le tout servi à chaque fois avec le petit couplet sournois, des menaces sur les postes, la justification de leur maintien, si les chiffres ne sont pas remplis. Qui croit

encore à cet argument ?

Bref, tout ce que l'administration trouve à dire aux agents qui font part de leurs difficultés, c'est de les menacer et d'agiter le bâton des sanctions. Il semble que nos hiérarques soient tellement obsédés par l'idée de ne pas déplaire à la centrale, qu'ils sont prêts à recourir aux pires méthodes de « management » afin de ne pas compromettre la poursuite de leur belle carrière. Quoi qu'il en soit, **CETTE MANIERE DE S'ADRESSER AUX AGENTS DOIT CESSER**

Pour rire (jaune), rappelons ces textes issus du fumeux code de déontologie :

art R8124-6 du code du travail

7° Tout agent exerçant l'autorité hiérarchique apporte par tout moyen approprié un soutien aux agents rencontrant des difficultés dans l'exercice de leurs missions.

art. R8124-11 du code du travail

Les agents du système d'inspection du travail se prêtent aide et assistance dans l'exercice de leurs missions. Ils se doivent mutuellement respect.

Vous bloquez et manifestiez ? Et bien ! Maintenant le dimanche vous travaillerez !

Lors de la réunion Pôle Travail de vendredi 18 janvier, on nous annonce que suite à une instruction de notre ministre du travail, des dérogations préfectorales au repos des salariés le dimanche ont été accordées en Haute-Savoie dans le secteur de l'électroménager/multimédia et le secteur de l'habillement sur, respectivement, un et trois dimanches en janvier.

La raison invoquée ?

Les perturbations liées au mouvement des gilets jaunes !

Ha. En tant que consommateurs, on n'a pourtant pas eu l'impression d'être franchement dérangés dans nos achats. Alors on s'interroge.

Oui, en bon fonctionnaire soucieux de garantir un Etat de droit, on s'interroge sur l'application des articles qui vont bien, pour rappel les articles L. 3132-20 et L. 3132-21 du code du travail résumés ci-après :

Lorsqu'il est **établi** que le repos simultané, le dimanche, de tous les salariés d'un établissement serait **préjudiciable au public** ou **compromettrait le fonctionnement normal de cet établissement**, le repos peut être autorisé par le préfet [...] un autre jour que le dimanche à tous les salariés de l'établissement [...].

Les autorisations sont accordées **après avis** du conseil municipal [...], de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi que des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés intéressées de la commune.

En cas **d'urgence dûment justifiée ET** lorsque le nombre de dimanches pour lesquels l'autorisation prévue au même article L. 3132-20 **n'excède pas trois**, les avis préalables mentionnés au premier alinéa du présent article **ne sont pas requis**.

Question 1 :

Le repos des salariés les prochains dimanches de janvier aurait-il réellement compromis le fonctionnement normal des établissements et porté préjudice au public ? Ne cherchez pas la réponse dans les demandes de dérogation ni dans les décisions prises par notre administration :

Ø Il n'y a aucune motivation.

Question 2 :

Quelle est l'urgence qui justifie que les avis préalables ne soient pas demandés ? On nous dit en réunion Pôle T qu'ils n'ont pas été demandés parce que la dérogation concerne « seulement » trois dimanches. Mais qu'en est-il de la condition cumulative d'urgence prévue par le texte ? Bah...

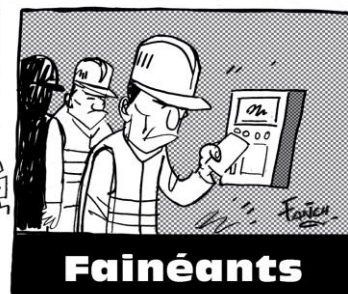
Manifestement notre administration s'en lave les mains.

Il s'agit clairement de décisions politiques, et non de décisions en droit.

Nous déplorons l'orientation de notre ministère.

Décidément, le sort des salariés, ce n'est pas son affaire !

Macron, le bon sens des valeurs



Et puisque malgré tout nous sommes d'humeur affable, quelques vers...

Les gilets jaunes ayant bloqué et manifesté
tous les samedis du dernier mois de l'année
se trouvèrent fort dépourvus
quand janvier fut venu.

Les commerçants pas contents
allèrent crier leur mécontentement
chez Monsieur le Président
le priant de leur octroyer
des dimanches en plus pour travailler
et plus de sous gagner.

« Pendant le mois de décembre,
nous n'avons pas pu vendre !
les gilets jaunes ont tout bloqué
et les gens, dans nos magasins, ont moins dépensé ! »

Le Président croyant les commerçants sans vérifier
leur accorda 3 dimanches pour travailler en janvier
sans aucun avis à demander.

« Profiter des soldes pour faire des affaires
et ainsi accroître vos chiffres d'affaires. »

Âmes sensibles s'abstenir !

Contexte : Deux collègues de l'UD74 se sont suicidés en juin dernier. Après d'âpres discussions en CHSCTR sur la nécessité de faire une enquête (eh oui même dans ce cas de figure, le Direccte ARA rechigne à appliquer les textes ! SUICIDE ET TENTATIVE DE SUICIDE : PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE A DESTINATION DES CHEF.FE.S DE SERVICE de 2017), cette enquête a finalement pu débuter cet automne.

Non seulement, ce point n'était même pas l'ordre du jour initial du CHSCTR du 29 janvier 2019 mais le Direccte a refusé de l'inscrire ensuite.

Il n'a été abordé qu'à 18h30 au titre des « points divers » : ceci étant un excellent révélateur de l'importance que le DIRECCTE accorde à cette question.

La demande ne semblait pourtant pas démesurée

puisqu'il s'agissait d'avoir un point d'information sur le déroulement de l'enquête.

Deux choses à retenir :

-les conclusions de l'enquête devraient être rendues d'ici avril 2019;

- une des deux familles a demandé à s'entretenir avec le Direccte à Annecy. Une fin de non-recevoir a été opposée à cette famille toujours en deuil.

Une même fin de non-recevoir lui avait déjà été faite suite à sa demande à être entendue par la commission d'enquête.

Estomaqués, il lui a été indiqué qu'il devait bien ça (un déplacement sur Annecy) aux familles et c'est alors que le DIRECCTE ARA a répondu qu'il s'était déjà déplacé pour les obsèques (sic).

Pan ! un coup de bâton déontologique sur le bec !

Et pas le bec de n'importe qui, celui de Jean-Yves Frouin, président de la chambre sociale de la Cour de cassation et anciennement donneur de leçon de déontologie au conseil national de l'inspection du travail où il a officié d'avril 2014 à octobre 2016 en vrai chien de garde de l'administration, opposant aux agents, à chaque occasion possible, la règle de droit pour faire taire toute velléité de résistance aux pressions indues. Il y est plus ou moins arrivé grâce à des règles de droit écrites pour défendre ceux qui les écrivent et qu'il a très bien su manier. Mais alors comment expliquer qu'il ait pu se faire pincer sur ce terrain-là de façon aussi grotesque dans un arrêt rendu en faveur de la maison d'édition Wolters Kluwer France ?

L'affaire est révélée par des grands titres de la presse nationale (Canard enchaîné, Le Monde, Alternatives Economiques, Médiapart) notre déontologue, avec deux comparses, se sont fourvoyés dans un jugement opposant trois syndicats (SNJ, SNE-CFDT, UGICT-CGT) à leur employeur WKF, accusé d'optimisation fiscale pour tricher sur les bénéfices de la société et éviter de verser une participation à ses salariés. Ces trois syndicats, gagnants en appel, voient leur affaire envoyée en cour de cassation par WKF. Trois magistrats de la Haute Cour, dont le président de la chambre sociale, Jean-Yves Frouin, sont chargés de juger le litige qui oppose les trois syndicats à WKF qui rémunère également les trois

magistrats pour divers travaux de rédactions et de formations depuis 2005. Pour J-Y Frouin, qui serait le plus ancien des trois chez WKF, celui-ci serait gratifié de plus de 1000 € par jour selon le Canard enchaîné.

Ces derniers cassent l'arrêt de la Cour d'appel sans renvoi malgré l'avis contraire de l'avocat général, réduisant à néant les espoirs des salariés de WKF et en s'asseyant sans vergogne sur les principes de déontologie pourtant applicables dans la profession et qui visent à prévenir les conflits d'intérêts et garantir un procès juste et équitable.

Ces trois magistrats risquent une sanction disciplinaire devant le conseil supérieur de la magistrature récemment saisi, c'est ballot, surtout pour le président d'une chambre de cassation si prompt à donner des leçons de déontologie dans une autre institution.



Tu ne te fâcheras point,
tu ne contrediras point
tu ne désapprouveras point,
tu ne refuseras point.

Bienveillant tu seras.

Dans ton écoute,
ta parole,
tes gestes,
ton travail,
tes espérances,
ton engagement.



Chuuut...
Elle est partout la bienveillance.
Une mode,
une injonction,
une culpabilisation .

Mais surtout...
Une redoutable façon de neutraliser
la résistance

Selma Reggui

Le TVM a testé pour vous : AlloDiscrim... et châtiments.

Vous vous sentez discriminé-e au Ministère du travail parce que vous êtes une femme, un syndicaliste etc. Votre carrière stagne et vos primes sont toujours au minimum?

Plus de problème, une solution a été trouvée par notre Ministère. Appelez ALLODISCRIM car on va vous écouter et en plus c'est gratuit, rien à payer, c'est le DRH qui régale.

Wouah, vous vous dites, on serait donc bien dans un ministère *social* !

Certains sceptiques, et on en connaît parmi nos lecteurs, rétorqueront que c'est trop beau, qu'il y a anguille sous roche. Laissons ces esprits chagrins maugréer dans leur coin et allons de l'avant !

Donc, le cœur plein d'espoir, vous appelez ALLODISCRIM, un avocat vous répond, vous fait "*Oui oui oui en effet, on va vérifier tout ça*". Alors, plein d'espoir, vous leur donnez vos pièces à conviction heureux qu'enfin on vous écoute.

Et puis ça traîne, vous ne pouvez plus les appeler, il faut que vous donniez des créneaux de jours de d'heures pour qu'ils vous appellent car c'est eux qui décident et vous, vous attendez devant votre téléphone. Et puis ils ne se présentent pas au téléphone et vous

vous apercevez que c'est un autre avocat qui vous cause, alors qu'il est dit dans leur charte (en caractère gras) qu'ils vous garantissent que vous n'aurez affaire qu'à un seul et unique avocat.

Cet autre avocat n'a pas le même avis que le premier, moins enthousiaste, et vous sentez que ça n'avance pas... Et puis, vous vous apercevez que si vous leur envoyez vos écrits, vos réflexions, *eux ne vous écrivent JAMAIS*, tout est par oral...

Puis le grand jour arrive, vous apprenez au détour d'un mail, qu'ils ont communiqué leurs conclusions à la Direction. Ils ont sifflé la fin de la partie alors qu'ils vous avaient dit au téléphone (par oral...) que l'enquête continuait.

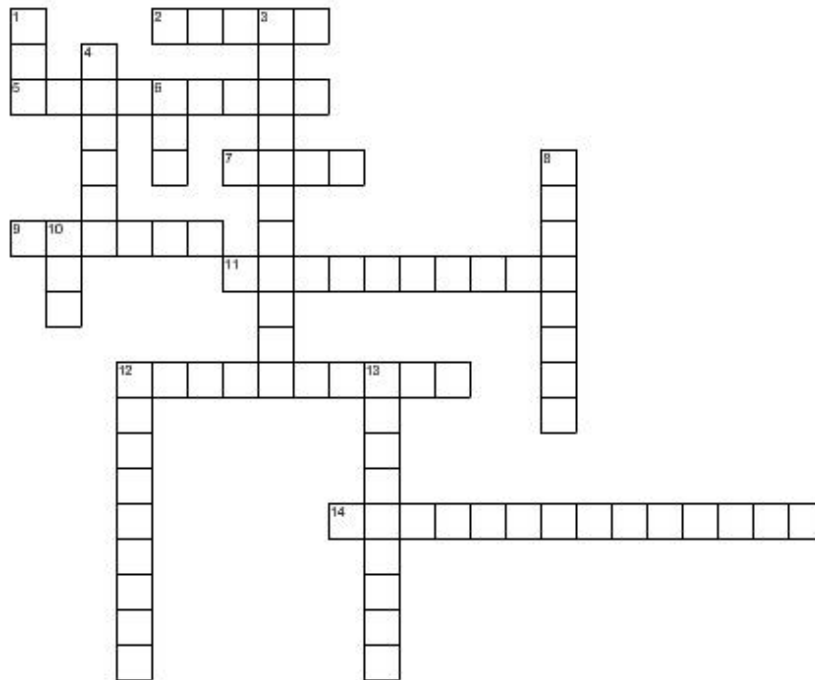
Et que dit leur rapport vous concernant ? Devinez... Ben en gros, la Direction est nickel-chrome et vous n'avez pas été discriminé-e.

Cerise sur le gâteau, ce rapport sera placé, avec soin et diligence, dans votre dossier individuel. Allez faire un procès après ça... Mais l'important n'est-il pas que le Ministère du travail soit blanchi ?

QUI c'est qui paie après tout ? Qui pourra dire qu'ALLODISCRIM n'a pas le souci de sa clientèle ?



Les mots croisés de la DRH



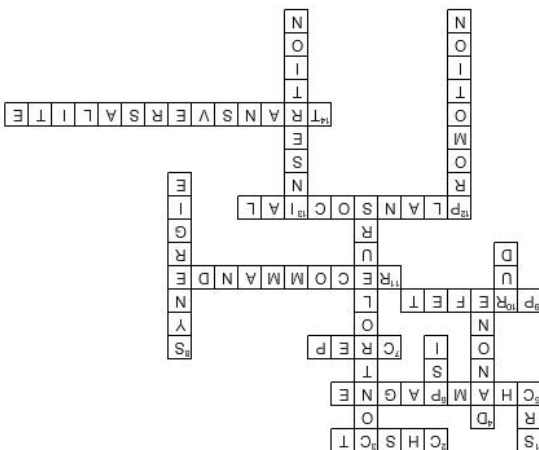
Horizontal

2. Instance ou les hiérarques font mine de s'intéresser aux gueux
5. On n'a pas trop de raisons de l'ouvrir
7. Pas toujours sucré mais influe sur votre galette
9. Seigneur et maître de la région
11. Sécurise les procédures et cause la ruine du ministère
12. Il y en a un bel exemple au Développement Economique
14. Une bonne méthode pour supprimer des postes

Vertical

1. Personne ne comprend vraiment ce que c'est
3. Futurs résidus
4. Fournisseur officiel du ministère
6. Il n'y en a jamais assez, à cause de ces fainéants d'agents de contrôle
8. Art de travailler avec des collègues d'autres services
10. Seul maître à bord
12. Carotte rare sauf chez les A+
13. Une belle mission à laquelle on donne aussi peu de moyens que possible

Solution des mots croisés :



Suivez SUD TRAVAIL AFFAIRES SOCIAL



<https://www.facebook.com/sudtravail/>



https://twitter.com/sud_travail?lang=fr

Édité et réalisé par les militants de SUD Travail Affaires sociales - <http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/>

SUD Travail-Affaires Sociales – Ministère du travail – 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07

Tel : 01 44 79 31 95 / 01 44 79 67 69 – e-mail : syndicat.sud-tas@travail.gouv.fr

Les images et illustrations présentes dans ce numéro sont sous copyright de leurs propriétaires respectifs